

la  
cgt  
SGLCE

Inf  
L'imprimerie



Photo J.B.

Au mois de mai, le SGLCE de l'Imprimerie était présent sur le pavé.

## Vive les congés payés !

Ca y est, les vacances d'été approchent et peut-être le beau temps qui va avec. Le début d'année fut pourri et pas seulement du point de vue météorologique. Les plans sociaux se sont succédés, le pouvoir d'achat a baissé, les fachos ont manifesté. Le SGLCE a lui aussi battu le pavé non pas pas avec les homophobes, mais avec les salariés et les retraités. Le 1<sup>er</sup> Mai pour la fête des travailleurs (photos), le 5 à l'appel du Front de gauche, et surtout aux côtés de nos camarades de Presstalis, contre un plan social qui devait les éliminer. La lutte a payé. Il n'y aura pas de départs contraints mais comme au *Figaro*, comme à *L'Equipe*, et partout ailleurs, les départs volontaires restent des départs non remplacés et participent à la dévitalisation de nos entreprises. Revenons à nos moutons, les vacances. Il n'y a pas de TV dans le mobil-home et le VTT pour les enfants remplacera

avantageusement Nabilla, Castaldi et autres Jenifer. La grand mère ne veut plus regarder Derrick depuis qu'elle sait que c'était un ancien SS et va prendre le temps de nous expliquer comment furent créés le CNR, la Sécu, la Loi Bichet, les retraites, les comités d'entreprise, etc... et puis les vacances, c'est madame (monsieur) le teint hâlé, les yeux moins cernés par les remarques désobligeantes des cadres qui nous rappelle que les nôtres ne sont pas si méchants que cela. Même les abdos de monsieur sont presque visibles, s'accrochant plus à la tomate mozzarella qu'à la barquette de saucisse-lentilles du réfectoire. Les Good-Year, les Florange, les PSA et beaucoup d'autres ne seront pas en vacances, trop préoccupés par la rentrée. Finis les cours de piano de la gamine, on oublie la licence de foot du gamin, terminées les vacances sur la côte à regarder les yachts des rupins en se faisant

bronzer. Pour tous, ce sera le Pôle Emploi. Quant à ceux qui ont osé combattre le système, les syndicalistes, à fortiori de la CGT, ils attendront leur comparaison devant le tribunal. Pour ceux-là, pas de préjudice moral à 40 millions comme Tapie, mais l'humiliation et la condamnation pour avoir cassé un vieux PC dans le bureau de la DRH zélée qui vient de l'expliquer que ta vie s'arrête là et que c'est pour le bien de l'entreprise alors que les actionnaires se remplissent les poches. Punis aussi ceux qui ont brûlé 10 pneus usagés dans la cours de l'usine alors que celui qui utilise à peu près le même caoutchouc dans les prothèses mammaires n'est toujours pas jugé. Condamnés ceux qui ont séquestré deux jours leur directeur qui vient de les virer alors que Servier a tué des centaines de personnes et reste en liberté. Ces gars et ses filles ne sont pas en Crète, en Italie, ou en Espagne, ils sont juste à côté de nous, se sont nos voisins, ils attendent notre soutien. Nous allons faire les cigales jusqu'à la rentrée, et cela nous fera du bien, mais la bise reviendra et il nous faudra muer en fourmis si nous ne voulons pas un jour crier famine. Je connais une grosse fourmière sur le parc du Bourget. Des milliers de fourmis rouges combattives de tous pays s'y runissent pour débattre, faire la fête et inventer l'avenir. Quelques-unes ont un stand SGLCE où nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre. Bonnes vacances !

# La vie de notre entreprise...

## International

### A l'étranger, dans notre secteur, on lutte et on gagne !

Les travailleurs du papier célèbrent des victoires en Indonésie.

Au début de l'année, le syndicat d'Indonésie (SPKCI) de la fédération du papier carton, un syndicat né en janvier 2012 qui a juste un an d'existence représente les travailleurs et travailleuses de notre filière. Ce syndicat a pris contact avec leur direction en demandant de commencer à négocier des hausses salariales en 2013.

Malheureusement, les négociations avec PT Kimberly Clark d'Indonésie à Cikarang (java) ont abouti à une impasse et le SPKCI a annoncé trois jours de grève du 28 au 30 janvier 2013. Les employeurs, qui avaient tout d'abord rejeté les revendications syndicales, ont invité les représentants du SPKCI à reprendre les négociations, et ont accepté les revendications portant sur une hausse salariale de 30 pour cent. Le SPKCI se prépare actuellement à négocier sa première convention collective dans l'élan de cette victoire.

Après la publication du préavis de grève, l'entreprise avait bien tenté d'intimider le personnel en affirmant que celle-ci était illégale. La direction de l'entreprise a également employé des méthodes d'intimidation contre les salariés, en faisant appel à l'armée et

à la police pour déjouer la grève. Malgré les pressions l'unité de toutes et tous a permis ce que l'on croyait impossible.

Un exemple à méditer ?

F.B.

## ANI : un accord en trompe l'oeil

L'accord national interprofessionnel est censé répondre à la crise en proposant d'assouplir un certain nombre de règles en vigueur dans le monde du travail.

Cet accord de principe, qui devrait se transformer en loi d'ici peu, est présenté comme l'acquisition de nouveaux droits pour les salariés



contre de la souplesse pour les entreprises. Un accord "gagnant gagnant" comme le dit l'expression managériale à la mode.

Pour rentrer un peu dans les détails voici comment il est construit :

**1<sup>ère</sup> partie :** " créer de nouveaux droits pour les salariés afin de sécuriser les parcours professionnels "

- généralisation de la couver-

ture complémentaire des frais de santé

- amélioration de l'effectivité de la portabilité de la couverture santé et prévoyance pour les demandeurs d'emploi

- création de droits rechargeables à l'assurance chômage

- majoration de la cotisation d'assurance chômage des CDD

- création d'un compte personnel de formation

- création d'un droit à une période de mobilité volontaire sécurisée

- facilitation de l'accès au logement

- nouvelles dispositions concernant le temps partiel

**2<sup>ème</sup> partie :** " renforcer l'information des salariés sur les perspectives et les choix stratégiques de l'entreprise pour renforcer la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences "

- information et consultation anticipée des institutions représentatives du personnel (IRP)

- la représentation des salariés dans les conseils d'administration des très grandes entreprises avec voix délibérative

- dispositions sur la mobilité interne dans les entreprises

- assouplissement relatifs à la mise en place des IRP dans les entreprises venant de franchir les seuils d'effectifs impliquant l'obligation de mise en place de ces institutions

**3<sup>ème</sup> partie :** " donner aux entreprises les moyens de

# ...mais pas seulement

s'adapter aux problèmes conjoncturels et de préserver l'emploi "

- possibilité de négocier des accords de maintien de l'emploi (?)

- facilitation du recours à l'activité partielle

- nouvelles règles relatives à la procédure de licenciement économique

**4<sup>ème</sup> partie :** "rationaliser les procédures judiciaires"

- sécuriser juridiquement la relation de travail

- faciliter la conciliation prud'homale

- raccourcir les délais de prescription opposables au salarié pour saisir le juge

Cet accord, complexe, se veut finalement être une expression libérale de réponse à la crise et représente une attaque d'ampleur contre le Code du travail.

En effet, cet accord menace :



- d'affaiblir le cadre du contrat à durée indéterminée : nouvelle tentative de développer le contrat de travail intermittent ; affaiblissement des garanties contractuelles sur la mobilité

- de développer les possibilités de dérogation de gré à

gré entre employeur et salarié, comme si les deux parties étaient dans une situation d'égalité (clauses d'opt-out des anglosaxons) : avenant temporaire au contrat de travail d'augmentation de la durée du travail et accord pour réduire la durée minimale du temps de travail dans le régime du temps partiel

- de faciliter les procédures de licenciement collectif : raccourcissement de la durée de la procédure ; restriction des délais de contestation des procédures ; possibilité de déroger par accord à la législation ; procédure d'homologation administrative

- d'inverser la hiérarchie historique des normes en droit du travail et supprimer le principe de faveur : remise en cause de la primauté de la clause du contrat de travail plus favorable sur celle de l'accord collectif moins favorable

- de limiter les droits collectifs de défense des salariés : limitation du droit à l'expertise et restriction de certains délais de saisine du juge par le CE

- de limiter les droits individuels de défense des salariés : raccourcissement des délais de prescription pour saisir le Conseil de Prud'hommes d'une contestation salariale ou relative à la rupture du contrat de travail

- de restreindre le pouvoir du juge : restriction des délais de saisine, mise en place d'une procédure d'homologation adminis-

trative des procédures de licenciements collectifs

E.H.

## Devoir de mémoire



Comme tous les ans, les camarades du SGLCE, du SIP et du BP-UfICT se sont réunis le 8 mai devant la stèle dédiée à ceux qui sont tombés pour notre liberté et nos acquis. Un hommage de circonstance pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du comité national de la Résistance.

## Imprimerie

Deux camarades maintenant licenciés du Monde Ivry ont été titularisés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 dans notre entreprise. Nous leur souhaitons la bienvenue. Par ailleurs, trois autres camarades sont passés T2.

## Presstalis

Vous trouverez avec ce numéro, une explication simplifiée du système de distribution en France.

# Aujourd'hui on vous parle de :

## La plénière du Comité d'entreprise (10 juin 2013)

Lors de la plénière du comité d'entreprise, vos élus ont abordé un certain nombre de points qui vous seront détaillés lors du prochain procès verbal. Pour autant, nous souhaitons vous informer, avant votre départ en vacances, des quelques questions que nous avons posé pour vous à la direction. Nous avons appris avec étonnement que nous n'imprimions plus la Tribune de Vienne (TDV) et avons rappelé à monsieur Souchet qu'il existait dans cette entreprise des I.R.P. qu'il devait informer de l'arrivée de travaux nouveaux comme des départs éventuels de ceux-ci. Selon notre directeur, la direction aurait été informée au dernier moment de la perte de se client au profit de l'Imprimerie de Nancy appartenant à monsieur... Riccobono.

Vos élus ont demandé où en était le projet News-Print et pour beaucoup d'entre eux, la réponse qui leur a été donné n'est pas de nature à rassurer les camarades qui sont actuellement dans le plan Imprime Junior et qui attendent un emploi dans cette entreprise. Un terrain ici ou là, une roto de telle marque ou peut-

être d'une autre, cela semble pour le moins flou.

Il a été abordé pour la nième fois le problème de la sandwicherie pour les salariés qui travaillent la nuit, plus particulièrement le dimanche et évoqué la possibilité d'un mouvement d'humeur. La direction s'est engagée à trouver rapidement une issue favorable à ce désagrément.

Il semblerait que la protection des motos concernant les intemperries particulièrement régulières cette année, soient insuffisante, il a été demandé d'étudier la question le plus rapidement possible.

L'entretien des sanitaires est très nettement insuffisant et rendez-vous est pris avec la société qui s'en charge.

En marge de cette réunion, en accord avec les camarades du SIP et du BP/UFICT, une petite délégation des élus du SGLCE a abordé le problème des primes paniers. La discussion fut constructive et la direction rencontrera les représentants des trois syndicats dans les jours à venir pour tenter de finaliser un projet qui doit améliorer le sort des uns sans détériorer celui des autres.

	1	2	3	4	5	6	7
A							
B							
C							
D							
E							
F							
G							

Horizontal. A. avec ou sans papier, il aime les allemandes qui roulent vite. B. Avec les vacances au soleil, ils seront souvent anisés. C. 3,14. Devrait s'occuper de la santé du monde. D. En anglais. Lorsque l'on obtient une victoire, on devrait l'enfoncer. E. contesta. Pronom. F. Vague ensemble. Le premier. G. Nos dirigeants politiques ne le sont pas toujours.

Vertical. 1. Un ministre qui fout les boules. 2. Nouvelle publication à POP. 3. Elle est de plus en plus invasive dans la politique des pays. 4. Preneur de son. 5. Les saviens l'étaient. 6. Sous la voiture. 7. "La naissance du monde" de Courbet en était un cru.